

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue mardi le deuxième (2^e) jour du mois d'avril 2024 à 18 h 30 au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents : Mesdames Joannie Bouchard et Martine Tremblay, ainsi que messieurs Michel Kowalew, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Monsieur Gilles Harvey étant absent.

Assistent également à la séance, madame la directrice générale, Sylvie Foster et monsieur le directeur général adjoint, Gérald Bouchard.

NOTE REMISE DE CERTIFICATS HONORIFIQUES

Monsieur le maire procède à la remise de certificats honorifiques, un à madame Sylvie Asselin pour ses trente (3) ans de services et l'autre à monsieur Jean-Marc Gaudreault pour ses dix (10) ans de services, comme bénévoles à la bibliothèque municipale.

Une première période de questions réservée au public débute à 18 h 33 et prend fin à 19 h 04.

Rés # 24-04-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption

Rés # 24-04-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2024

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2024, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 24-04-03 COMPTES

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- C2409570 à C2409607, L2400008 à L2400015 et P2400116 à P2400157	246 066,61 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	47 288,92 \$
- Frais de déplacement	84,63 \$
TOTAL	293 440,16 \$

**Rés # 24-04-04 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ET DU VÉRIFICATEUR
POUR L'ANNÉE 2023**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur (C.M., art. 966.3) de l'année 2023, présenté en séance tenante par monsieur Benoit Côté, CPA.

Un avis public de la présentation des dits rapports a été publié conformément à la Loi.

**Rés # 24-04-05 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR
L'ANNÉE 2024**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renommer la firme " Benoit Côté, comptable professionnel agréé ", à titre de vérificateur externe de la Municipalité de Saint-Siméon pour l'exercice financier 2024 (C.M. art. 966). Les honoraires pour ce mandat statutaire de vérification des états financiers de 2024 seront de 13 650 \$ (plus taxes). Les travaux spéciaux, en dehors du mandat statutaire, seront facturés au taux horaire de 120 \$ (plus taxes).

**NOTE DÉPÔT D'UNE NOUVELLE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL**

Monsieur le maire a remis à la directrice générale, le 29 février dernier, une nouvelle *déclaration de ses intérêts pécuniaires* selon la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), sanctionnée le 23 juin 1987 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1988. Le document est déposé séance tenante.

Que le tout soit transmis sur le site Web du MAMH.

Rés # 24-04-06 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 292

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement N° 292, relatifs aux frais de déplacement des employés et des élus municipaux.

Rés # 24-04-07 COUVERTURES OPTIONNELLES EN ASSURANCES

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser notre courtier en assurances municipales, Tremblay Assurance, que nous refusons les protections optionnelles proposées, soit :

- augmenter la Garantie d'assurance responsabilité civile générale ;
- ajouter l'assurance « frais de justice » ;
- augmenter FAQ27, assurance « responsabilité civile du fait de dommages causés à des véhicules dont l'assuré désigné n'est pas propriétaire ».

c.c. Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ).
Assurances 5000 Inc.

Rés # 24-04-08 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE L'OH DE CHARLEVOIX-EST POUR 2023

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du rapport financier de l'Office d'Habitation (OH) de Charlevoix-Est, pour l'année se terminant le 31 décembre 2023, présenté en séance tenante par madame Sylvie Foster, directrice générale, chiffrant un déficit de 38 731 \$ pour l'édifice de Saint-Siméon. Que la Municipalité accepte de payer sa contribution financière représentant 10% du susdit déficit.

c.c. OH de Charlevoix-Est.

NOTE CALENDRIER DES TRAVAUX DE VOIRIE

Madame la directrice générale, Sylvie Foster, dépose le calendrier des travaux prévus par l'équipe des travaux publics pour 2024.

Rés # 24-04-09 NOUVEAU DIRECTEUR AUX TRAVAUX PUBLICS

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Stéphane Dufour porte désormais le titre de « directeur des travaux publics ». Un ajustement salarial sera effectué conformément à la « *Politique d'emploi révisée 2022-2026* ».

Rés # 24-04-10 BALAYAGE DES RUES

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de « l'Entreprise MYRROY inc. » pour procéder au balayage des rues et chemins municipaux, le tout selon la proposition déposée le 15 février 2024. Le travail sera effectué entre les 15 et 31 mai prochain.

Rés # 24-04-11 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA)

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) ». Les travaux consistant à :

- refaire les accotements de la rue Bergeron suite aux travaux de la réfection de la cour de l'école ;
- mettre en place de la signalisation sur le rue de la Rivière, incluant le lignage délimitant la rue.

Madame Sylvie Foster, directrice générale, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 24-04-12 EMBAUCHE D'UN OUVRIER DE VOIRIE SAISONNIER

Suite à un appel de candidatures, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de monsieur Christian Ratté au poste « d'ouvrier de voirie saisonnier », et ce tel que recommandé par le comité des ressources humaines.

Les conditions d'emploi sont celles énoncées dans le document "*Politique sur les conditions d'emploi du personnel révisée pour 2022-2026*".

Rés # 24-04-13 FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLECTIVITÉS DU CANADA - DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE (ANCIENNEMENT TECQ)

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement ;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance ;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement ;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars ;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus ;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique ;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026 ;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.) ;

- PAR
CONSÉQUENT, sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :
- QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure ;
- QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;
- QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités ;
- QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme ;
- QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

Rés # 24-04-14 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 293

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement N° 293, relatif aux modalités de branchement, à la régie et à l'administration des différents réseaux municipaux de distribution d'eau potable et du réseau d'égout et abrogeant le règlement N° 27.

Rés # 24-04-15 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DU CARNAVAL POUR L'ANNÉE 2024

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du rapport financier du « Carnaval » pour l'année 2024, qui s'est soldé par un surplus de 3 057 \$.

Rés # 24-04-16 ACHAT D'UN « BOULIER ÉLECTRONIQUE DE TABLE »

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'un « boulier électronique de table » pour l'activité bingo, auprès de l'entreprise « Servi-Jeux », au coût de 7 595 \$ (plus taxes).

Rés # 24-04-17 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

-	SDEDS, subvention annuelle	14 500,00 \$
-	Chasse aux Trésors de Charlevoix	500,00 \$
-	Club de radio amateur de Charlevoix, membre corporatif	75,00 \$
-	La Marée, membre corporatif	25,00 \$
-	Fédération des Villages-relais du Québec, adhésion 2024	948,00 \$

Rés # 24-04-18 CONGRÈS ANNUEL DES VILLAGES-RELAIS

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire à se rendre au 13^e Congrès annuel des Villages-relais, qui aura lieu dans la Municipalité de Saint-Donat du 29 au 31 mai 2024.

Que les frais d'inscription et de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes du règlement numéro 292.

Rés # 24-04-19 CONGRÈS FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET DES PÊCHEURS

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Monik Giguère à se rendre au congrès de la Fédération québécoise des chasseurs et des pêcheurs, qui se tiendra du 19 au 21 avril 2024 au Delta Hotels par Marriott du Mont-Sainte-Anne.

Madame Giguère y assistera la journée du 20 avril seulement. Il n'y a aucun frais d'inscription, seuls les frais de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes du règlement numéro 292.

Rés # 24-04-20 FORUM ET AGA DE L'APBVQ

Monsieur le maire se retire et ne participera pas au prochain point, étant coordonnateur par intérim de l'Association des plus villages du Québec.

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les conseillers Claude Poulin et Michel Kowalew à se rendre au Forum des Plus Beaux Villages du Québec qui se tiendra à la Municipalité de Sainte-Pétronille les 2 et 3 mai 2024. À noter que ceux-ci assisteront à la journée du 3 mai seulement.

Il n'y a aucun frais d'inscription. Seuls les frais de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes du règlement numéro 292.

CORRESPONDANCE :

- **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**
 - Subvention de 7 972 \$ provenant de la « Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité ».
 - Approbation du Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2022.

- **MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE FORÊTS**

Aide financière (au nom de la MRC de Charlevoix-Est) de 2 500 \$ pour l'aménagement d'un stationnement au lac Noir.

- **FORMATION ALPHA CHARLEVOIX**

Aide et soutien technologique offerte à notre population lors d'un « café-rencontre » le 18 avril prochain au CCRMT.

- **PARCS RÉGIONAUX DU QUÉBEC**

Certificat de membre 2024.

- **COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC**

Attestation du toponyme « Parc Pierre-Asselin ».

- **COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC**

Acceptation de la reconduction de nos districts électoraux.

- **CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CAPITALE-NATIONALE**

Déploiement de l'approche de gestion de risques en sécurité incendie.

- **REMERCIEMENTS**

Remerciements de madame Anita Gaudreault pour le bon entretien des trottoirs cet hiver.

- **OFFRES DE SERVICES**
 - Monsieur Moustapha Lo (aménagement et urbanisme).
 - Madame Garmy Mbengue (agente de bureau et ressources humaines).
 - SIRCO (service d'enquête et de conseils d'expert).

Une période de questions réservée au public débute à 19 h 57 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 24-04-21 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 57.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale